

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 36 du 09.09.2022
Piliers du 09.09.2022
au 09.10.2022

Monthey, le 07.09.2022

N/réf. JR/gp

MISES À L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. Lionel Clerc, Route d'Outre-Vièze 125, 1871 Choëx.
Auteur des plans : Lindemann SA, Rue du Château 9, 1895 Vionnaz.
Situation : parcelles Nos 2171, 2173, 3492 et 6120, folio 38, au lieu-dit "Chenalette", situées en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant et de Mme Nathalie Guérin; coordonnées : 2'562'270/1'121'120.
Objet : transformation et changement d'affectation d'une grange-écurie en habitation, démolition d'un cabanon et construction d'un couvert, d'un escalier, d'un accès et d'une piscine semi-enterrée.
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distance entre bâtiments et des dérogations de distances aux limites
- Requérant : Mme Dubosson Leslie, Chemin du Rafour 4, 1873 Val-d'Illiez
Situation : parcelle No 1180, folio 17, au lieu-dit "Tronchet", située en zone R7, habitation collective B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la société Protex SA; coordonnées : 2'562'230/1'123'238.
Objet : changement d'affectation d'un local commercial en crèche
- Requérant : M. Monnerat Bastien Laurent, Chemin du Levant 9, 1870 Monthey
Auteur des plans : Jean-Carlo Cornut SA, Route de l'industrie 9b, 1896 Vouvry
Situation : parcelle No 3606, folio 11, au lieu-dit "Tovex", située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de du requérant et de Mme Rappaz Monnerat Isabelle Raymonde; coordonnées : 2'562'906/1'122'401.
Objet : remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur extérieure air/eau

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au Conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 10 septembre 2022 à 18.00 heures